



Mot du maire – faits saillants des états financiers 2025

Cette année encore, il me fait plaisir de vous présenter le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité de L'Ascension. En vertu de *l'article 176.2.2 du Code municipal*, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier annuel préparé par l'auditeur externe et présenté au conseil municipal lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juillet par M. Benjamin Lagarde de la firme Amyot Gélinas.

Le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 indique un excédent de fonctionnement à des fins fiscales des dépenses sur les revenus de l'ordre de 228 892 \$. Les revenus du budget 2025 étaient de 3 411,684\$ soit une augmentation de 1 %. Ainsi, le conseil a pu exécuter quelques travaux sur le chemin de la montée des Cyr et procéder à des acquisitions d'équipements importants. Notons finalement que nous avons dû faire face aux multiples dommages sur nos routes lors des pluies diluviennes du 9 août 2024 en attendant le remboursement du gouvernement du Québec.

Le fait saillant de l'année 2025 est le déficit accumulé de 13 901\$. Nous devons donc refaire notre budget pour rééquilibrer les finances. Nous avons donc ajouté 100 000\$ de revenus par la disposition d'actifs soit la vente de la pelle mécanique jugée non nécessaire en utilisant les deux entrepreneurs locaux.

Je tiens à remercier tous les employés et les conseillers qui se sont impliqués de façon remarquable pour continuer à offrir à tous les citoyens des services efficaces et de qualité. L'année 2026 est prometteuse et soyez assurés que l'équipe continuera à déployer tous les efforts pour continuer de faire progresser notre municipalité qui compte, à la fin de 2024, 981 résidents.

Jacques Allard,
Maire
14 juillet 2026